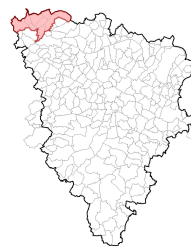


Fiche n°1 Communauté de Communes des Portes d'Île-de-France

Localisation au sein du département

Nombre de communes : 9
Nombre d'habitants : 15 112



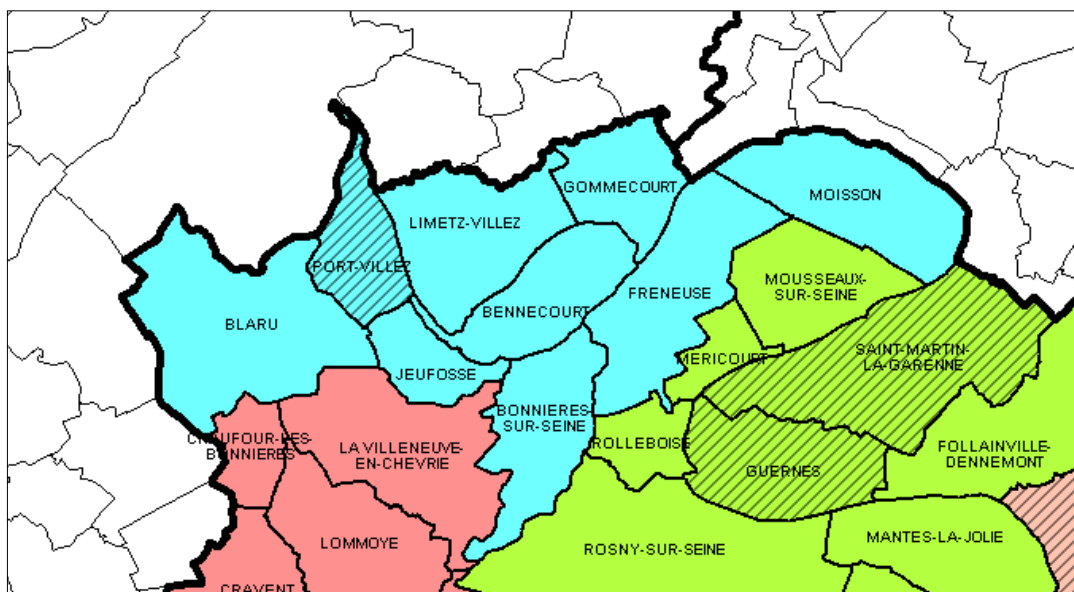
Créée en 1993, la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF) est le plus ancien EPCI à fiscalité propre des Yvelines. Il s'agit d'un EPCI dont l'intégration fiscale est forte (45,8%).

Le territoire est situé à l'extrême Nord-Ouest des Yvelines aux limites avec les départements de l'Eure et du Val-d'Oise. Il est organisé autour d'une continuité urbaine le long de la Seine. Les communes de Gommecourt, Bennécourt et Limetz-Villez font partie du PNR du Vexin français.

Bonnières-sur-Seine concentre les principaux équipements et services à disposition dans ce territoire (gare, établissements scolaires, ...). Le territoire fonctionne avec l'unité urbaine de Rosny sur Seine, et plus globalement avec le Mantois, mais est relativement homogène et bien intégré à l'échelle de son propre périmètre.

Bien que partiellement tournée vers le pôle d'emplois de Vernon (Eure), la situation géographique de Port-Villez (235 habitants, une gare), et son appartenance au pôle de Bonnières en termes d'équipements et de services, conduisent à rattacher cette commune à la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France.

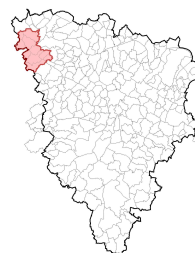
Périmètre de la Communauté de Communes des Portes d'Île-de-France



Fiche n°2 Communauté de Communes du Plateau de Lom moye

Localisation au sein du département

Nombre de communes : 10
Nombre d'habitants : 6 483

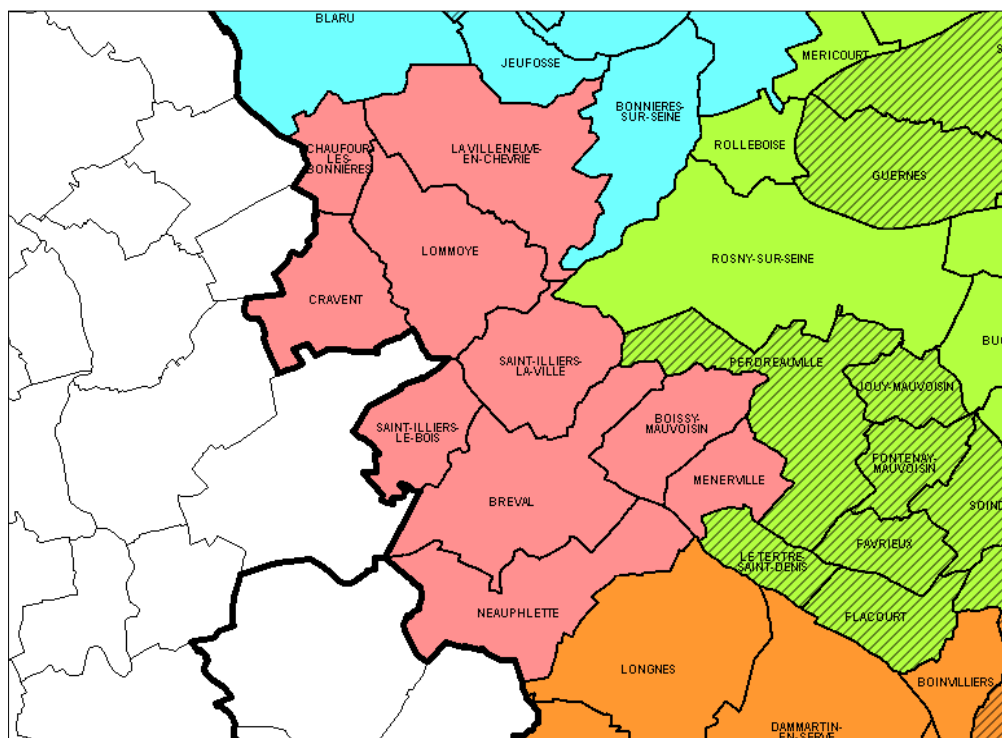


La Communauté de Communes du Plateau de Lommoye a été créée en 2003. Son coefficient d'intégration fiscale de 19,4% est inférieur à la moyenne nationale (29,1 %) et sa taille est limitée (10 communes pour 6500 habitants).

Elle constitue cependant un territoire aux caractéristiques spécifiques : secteur agricole du Drouais, en partie plutôt tourné vers l'Eure que vers la Seine, structuré par les routes D11 et D89, avec un bassin de vie autour de Bréval dans le Sud et qui fonctionne avec le pôle de Bonnières et celui de Mantes la Jolie.

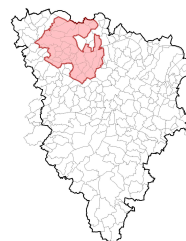
Son périmètre demeure en l'état.

Périmètre de la Communauté de Communes du Plateau de Lom moye



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 35
Nombre d'habitants : 112 110



La Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) issue du district urbain a été créée en 1999. Au 1er janvier 2011, elle regroupait 17 communes et plus de 85 000 habitants. Son coefficient d'intégration fiscale est sensiblement supérieur à la moyenne nationale pour les communautés d'agglomération (47% contre 32 %).

Le territoire de la communauté d'agglomération (comme celui des communautés de communes des Portes d'Ile-de-France et du Plateau de Lomoye), fait partie d'un périmètre de SCOT envisagé en 2005.

Il s'agit d'un territoire fortement structuré par la Vallée de la Seine, axe historique de développement urbain et économique concentrant population et activités. Il est marqué du point de vue de son développement par les enjeux de l'OIN Seine Aval. Le réseau de transport est principalement orienté Ouest - Est, qu'il s'agisse de l'A13 ou des lignes ferroviaires telles que Paris-Mantes.

Au-delà des aspects géographiques, le pôle du Mantois a une attractivité forte, entre Bonnières sur Seine et Les Mureaux, avec un espace de transition vers le territoire du Houdanais ; il constitue le principal pôle d'emplois et d'équipements du nord-ouest des Yvelines. Le périmètre actuel de la CAMY regroupe des communes industrielles et des communes péri-urbaines situées dans son aire d'influence.

A proximité de la communauté d'agglomération, on retrouve un nombre important de communes isolées. Pour une bonne part, il s'agit de communes rurales, qui pour certaines font partie du PNR du Vexin français.

La CAMY sert de base à la couverture complète de cette partie de territoire, en procédant au rattachement des communes voisines isolées.

Les communes de Guernes et de Saint-Martin-la-Garenne, en raison de leur situation géographique, sont rattachées à la CAMY.

Les communes situées au sud de la CAMY et à l'ouest de l'axe Mézières – Epone – La Falaise – Jumeauville, comprenant ces communes, appartiennent au même ensemble géographique et ont des caractéristiques comparables. En termes d'équipements et d'emplois, elles appartiennent principalement au pôle de Mantes.

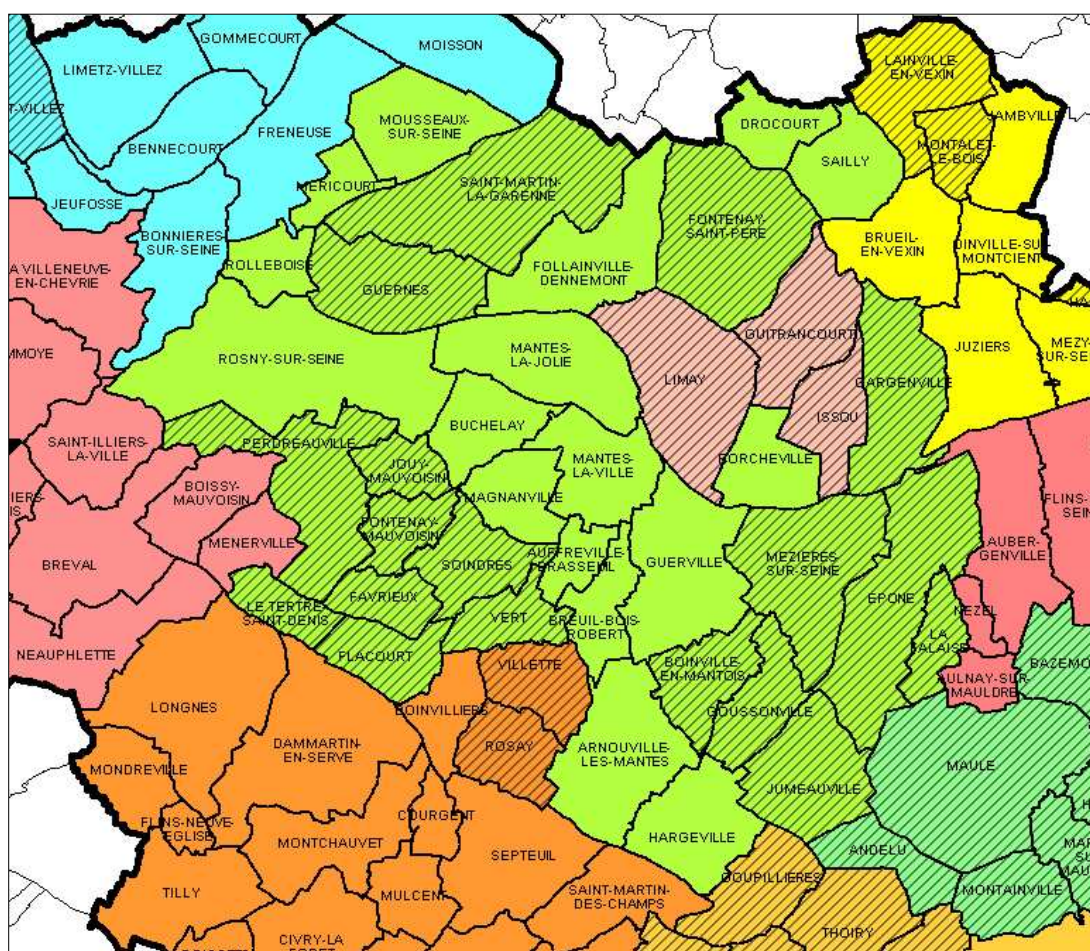
Sont ainsi rattachées à la CAMY : Mézières, Epone, La Falaise, Jumeauville, Goussonville, Boinville, Vert, Soindres, Favrieux, Flacourt, Le Tertre Saint Denis, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Perdreauville.

La logique de territoire et l'interdiction des situations de discontinuités conduisent à rattacher la commune de Fontenay-Saint-Père à la CAMY, en reliant ainsi les communes de Drocourt et de Sailly.

Proche du secteur d'Epone et de Mézières-sur-Seine, et déjà orientée vers le Mantois en termes de perspectives de coopérations, la commune de Gargenville rejoint également la CAMY.

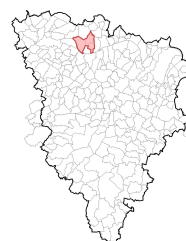
Globalement, ce périmètre élargi de la CAMY offre un potentiel de complémentarités diversifiées entre des communes aux caractéristiques parfois différentes, mais constituant clairement une entité homogène.

Périmètre de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 3
 Nombre d'habitants : 21 361



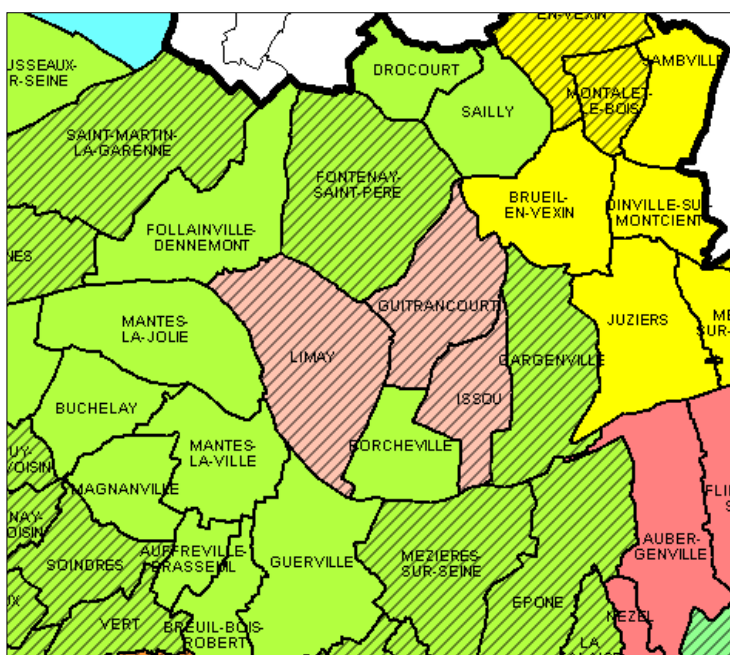
L'examen de la carte des syndicats en place montre une spécificité entre la rive gauche et la rive droite de la Seine, avec un pôle d'activités et de coopérations autour de Limay (16 196 habitants, un port autonome).

Des habitudes et des projets de fonctionnement partagés avec les communes d'Issou (4 522 h) et de Guitrancourt (650 h) sont à prendre en compte, pour permettre un renforcement des coopérations intercommunales.

Ce secteur fonctionne manifestement au cœur de l'espace Seine Ouest, mais la réalité du vivre ensemble et l'état d'avancement des projets supra-communaux, autorisent la première étape d'un EPCI transitoire constitué par ces trois communes, en cohérence avec un bassin qui pourra ultérieurement être sensiblement élargi, autour de la CAMY.

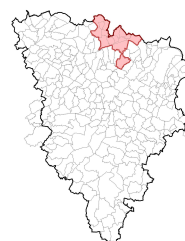
En outre, les communes de Limay, Issou et Guitrancourt pourront s'engager dans la préfiguration d'un EPCI élargi autour du Mantois, en relation avec la CAMY, ainsi que la CCPL et la CCPIF (ces deux dernières communautés de communes sont également maintenues dans un périmètre relativement restreint pour cette première étape intermédiaire).

Périmètre de la Communauté de Communes de Limay, Issou et Guitrancourt



**Localisation au sein du
département**

Nombre de communes : 15
Nombre d'habitants : 64 616



La communauté de communes de Vexin-Seine existe depuis 2004. Elle compte 23 115 habitants pour huit communes, dont Juziers, Mézy sur Seine, et à l'Est Meulan en Yvelines et Vaux sur-Seine. Une partie du territoire de cette communauté se situe au sein du périmètre du PNR du Vexin français. Meulan en Yvelines (8800 habitants) est la commune la plus importante et constitue un pôle local d'équipements et de services attirant les communes rurales situées à proximité du PNR.

Le coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes s'élève à 28%, proche de la moyenne nationale (29,1 %).

Le secteur des Mureaux, par sa taille, ses équipements et ses emplois, attire une partie Nord de la Seine, entre Mantes et la Boucle de Chanteloup, et constitue le pôle central de l'OIN. La commune d'Ecquevilly se rapproche de celle des Mureaux d'un point de vue géographique, et par des caractéristiques comparables (accès, typologies résidentielles, usage des équipements).

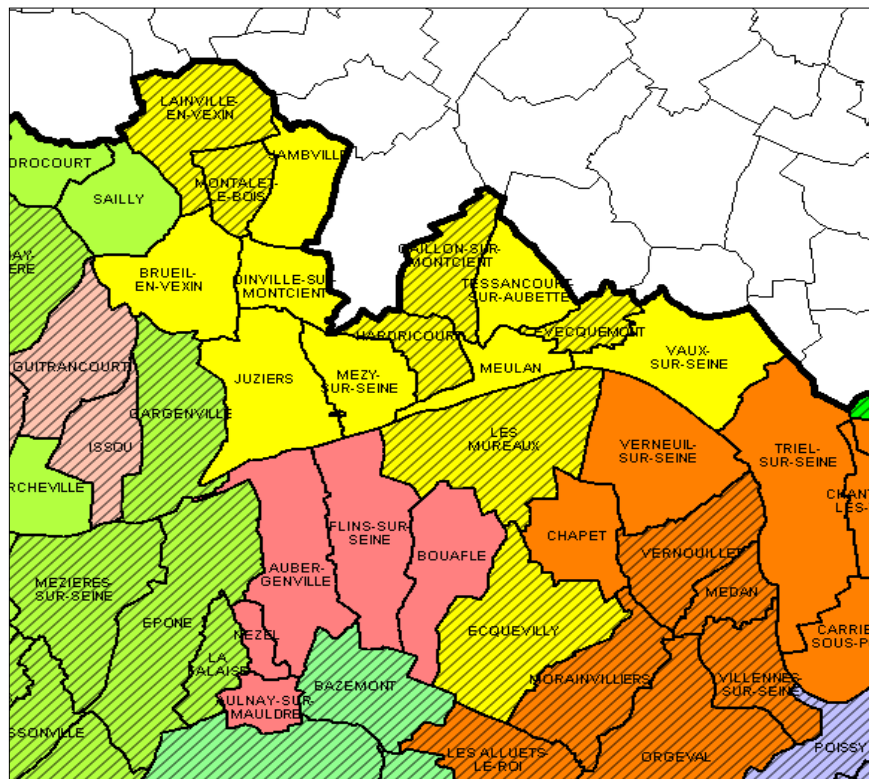
La première destination des flux domicile-travail provenant de Meulan en Yvelines est le pôle des Mureaux. Le franchissement de la Seine entre Les Mureaux et Meulan en Yvelines constitue un axe majeur pour les liaisons Sud – Nord, vers le Val d'Oise.

Avec les communes des Mureaux (33000 h) et d'Ecquevilly (4200 h), la communauté de communes Vexin Seine constitue le socle d'un nouvel EPCI élargi.

A l'Est, en jonction de la communauté d'agglomération des deux Rives de la Seine, Evécquemont est rattachée à ce pôle. Au nord, les logiques de bassin de vie orientent également les communes de Hardricourt, Montalet-le-Bois, et Lainville vers ce pôle. De même, la commune de Gaillon-sur-Montcient, dont les relations sont fortes avec Hardricourt, Meulan et les Mureaux, rejoint cette communauté.

La future Communauté d'Agglomération, compte tenu de sa taille et des compétences pouvant être rapidement mises en œuvre, alliera des potentiels et des enjeux liés au PNR, et à la Seine, avec ceux du développement économique urbain, en renforçant un rôle de territoire pivot de l'OIN.

Périmètre de la Communauté d'Agglomération de « Vexin Seine Centre Aval »



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 5
Nombre d'habitants : 18 985



La communauté de communes de Seine-Mauldre (CCSM), créée en 2004, se caractérise par un coefficient d'intégration fiscale élevé qui s'établit à 42,0% (29,1% pour les communautés de communes en moyenne en France).

Elle compte 18 985 habitants pour 5 communes, dont 12 300 habitants à Aubergenville. Trois de ses communes sont concernées par l'OIN Seine Aval : Aubergenville, Flins sur Seine et Bouafle.

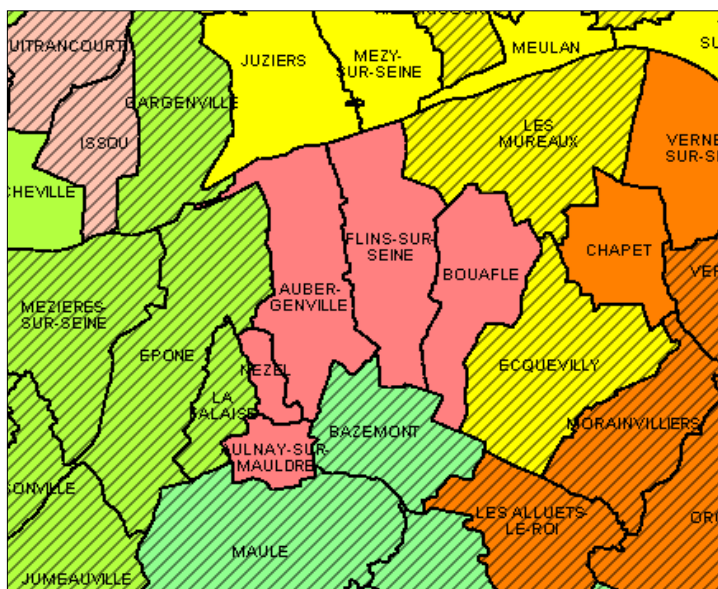
Comme son nom l'indique, le territoire inclut la partie aval de la vallée de la Mauldre, dans un paysage de transition entre la vallée de la Seine et le Val de Gally – Mauldre, et dans le cadre général de l'axe de développement le long de la Seine et de l'A13. Les territoires voisins situés à l'Ouest et à l'Est sont davantage structurés selon l'axe nord-sud grâce à l'existence de ponts sur la Seine.

L'espace de la communauté de commune ne repose pas clairement sur un territoire unitaire, avec une entité urbaine spécifique à Aubergenville, distincte de celle de Bouafle (et de celles des Mureaux et d' Epône). Mais il dispose d'un potentiel de projets, avec des enjeux communs, notamment de reconversion économique.

L'activité industrielle est forte, et localisée dans les zones d'activités d'Aubergenville et de Flins ; Bouafle et Nézel, sont résidentielles et caractérisées par une densité de population relativement importante.

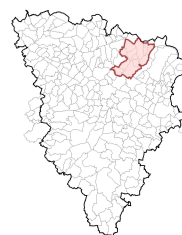
Son périmètre demeure en l'état.

Périmètre de la Communauté de Communes Seine-Mauldre



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 12
Nombre d'habitants : 91 494



Issue de la CC Deux Rives de la Seine (CA2RS) créée en 2005 et transformée en CA en 2008, la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS) rassemble six communes, toutes dans l'OIN Seine Aval, et compte 66 000 habitants.

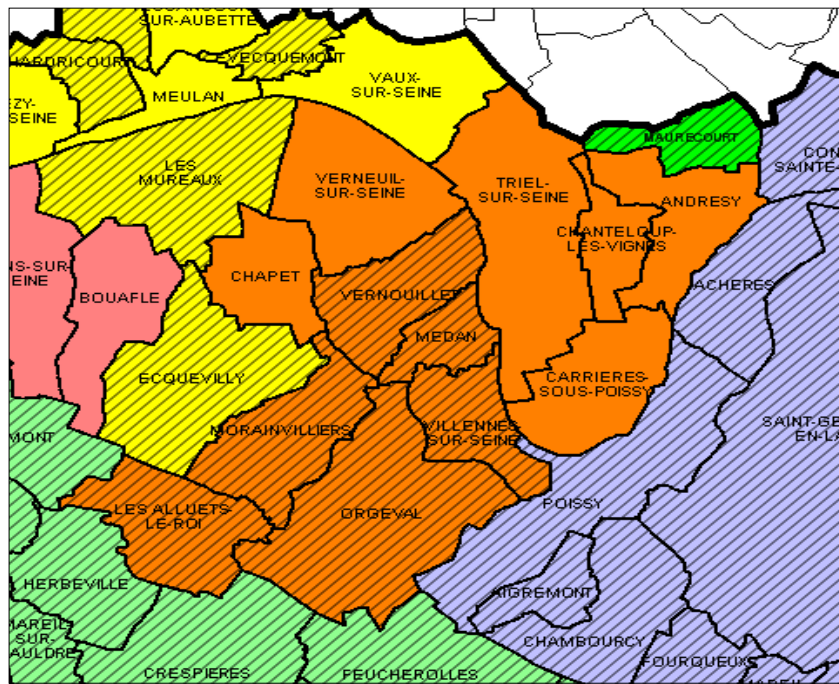
Son coefficient d'intégration fiscale de 22,2% est inférieur à la moyenne nationale, mais des projets importants sont engagés, par exemple autour du domaine de l'éco-construction. La boucle de Chanteloup offre un fort potentiel pour un développement structuré : convention cadre d'écoquartiers, projets d'aménagement de l'EPAMSA, avec des franchissements de la Seine à Triel sur Seine, et Carrières-sous-Poissy, etc.

Le territoire actuel de la Communauté des Deux Rives de la Seine est délimité par les coteaux et le bois de l'Hautil au Nord, et par la Seine au Sud, ce périmètre est cohérent, mais doit cependant se développer au Sud de la Seine, avec pour limites les coteaux d'Orgeval et de Chambourcy et la forêt des Alluets. A l'Est, on passe de la boucle de Chanteloup à celle de Saint-Germain-en-Laye.

Ainsi, les communes de Morainvilliers (2 468 h), Orgeval (5 962 h), Vernouillet (9 537 h), Medan (1 510 h), Villennes-sur-Seine (5 209 h) et Les Alluets-le-Roi (1 223 h) sont rattachées à la CA2RS, en continuité de Verneuil sur Seine. Une continuité est évidente et facilitée par la présence de ponts entre Triel et Vernouillet -avec en outre un projet partagé d'entrée de villes- et avec Verneuil sur Seine.

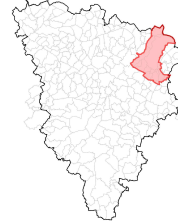
La commune de Maurecourt (4 258 h), située en limite du département, se rapproche de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (Val d'Oise) avec laquelle les échanges sont les plus établis.

Périmètre de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine



**Localisation au sein du
département**

Nombre de communes : 13
Nombre d'habitants : 201 943



Le territoire situé entre la boucle de Chanteloup à l'Ouest et celle de Montesson à l'Est, était peu structuré par des intercommunalités de projets, malgré une population importante et des enjeux majeurs.

Au Sud-Est de cet espace, la communauté de communes des Coteaux de Seine (CCCS), créée en 2005, regroupe les communes de Bougival (8 542 h), Louveciennes (7 425), et la Celle-Saint Cloud (21 209). Le coefficient d'intégration fiscale de cette communauté (qui possède un régime de fiscalité additionnelle) est limité à 13,6 %, pour 29,1 % en moyenne au niveau national pour cette catégorie.

Les communes qui la composent ne sont pas attirées de manière évidente par les mêmes pôles urbains, principalement d'un côté Saint-Germain - qui n'était pas organisé en intercommunalité au moment de la création de la CCCS - et de l'autre Versailles. La CCCS n'a pas encore développé de projet intercommunal abouti et la création d'un EPCI sur le pôle « Seine et Forêts » offre désormais l'opportunité d'un rattachement de ses communes à un EPCI voisin, à celui-ci, ou à la CAVGP.

Globalement, le fonctionnement de cette partie des Yvelines située en prolongement de la petite couronne est complexe, car multipolaire, et lié à celui de la métropole capitale. En outre il a vocation à évoluer, autour de grands projets d'aménagement concernant par exemple le secteur de la Confluence, et avec l'arrivée de nouvelles infrastructures (port, TGO, ...).

L'intercommunalité doit être guidée avant tout par la perspective de projets opérationnels, concernant les activités économiques, le développement de l'offre résidentielle, les déplacements multimodaux. Les secteurs de fonciers disponibles, par exemple au niveau du futur port à Achères et Saint-Germain en Laye, et dans l'axe de la RD113, conditionnent la possibilité de développement de ces projets supra-communaux.

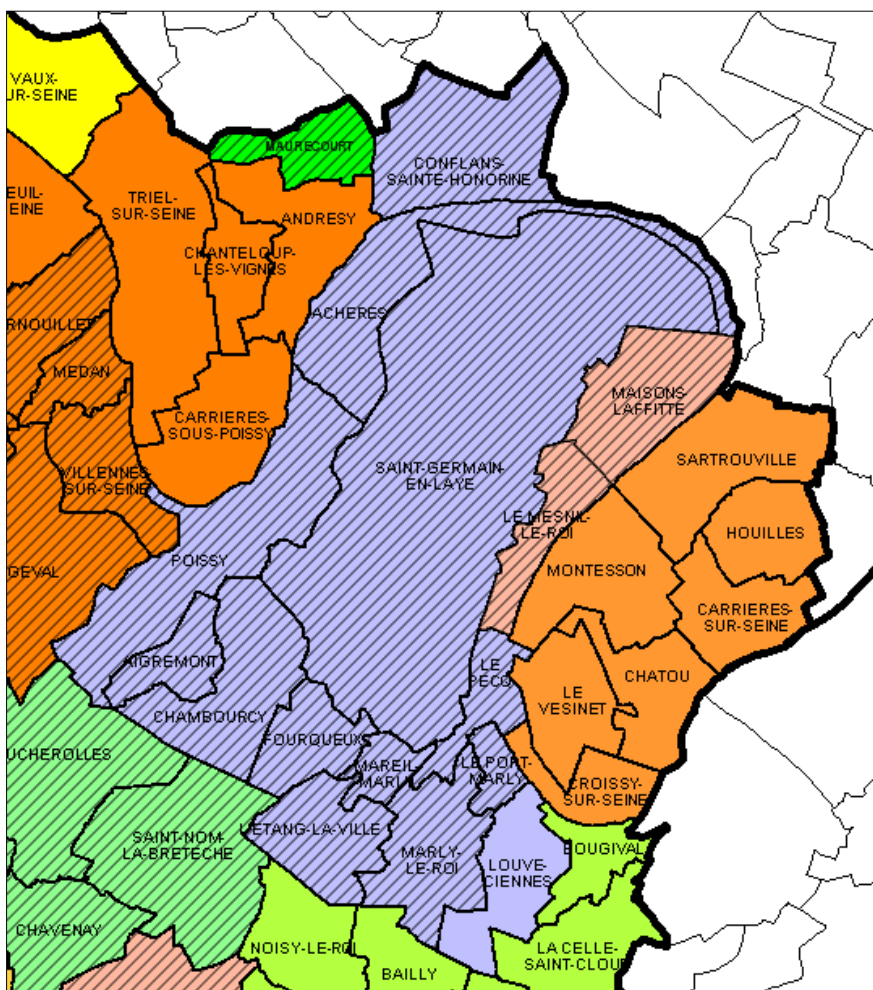
Le cœur de la Confluence, au niveau de la commune d'Achères et du Nord de celle de Saint-Germain en Laye doit être considéré comme un territoire pilier de cet EPCI. De même, la cohérence de l'axe Poissy – Chambourcy - Saint-Germain – Louveciennes (forme urbaine, syndicats intercommunaux en place, lien par la RD 113, foncier, fonctionnement de proximité), et son potentiel de développement, en font un socle pour l'intercommunalité. En outre, les continuités urbaines et de fonctionnement entre Achères et Poissy consolident cette approche.

Conflans-Sainte-Honorine (comme Achères), appartient au SIEP Seine et Forêt. La proximité du pôle de Cergy-Pontoise ouvre la possibilité d'un rapprochement de Conflans-Sainte-Honorine vers le Nord, mais son appartenance à l'OIN, et la liaison par la RN 184, consolident une orientation vers le secteur Yvelinois.

Si Louveciennes est orientée à l'ouest vers Saint-Germain, au Sud-Est, La Celle Saint-Cloud et Bougival sont géographiquement et fonctionnellement plutôt proches de Versailles.

Les communes de Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Aigremont, Chambourcy, Louveciennes, Le Pecq, Mareil-Marly, Fourqueux, L'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi, et Port-Marly forment ainsi un territoire de morphologie homogène, support d'enjeux à porter de manière communautaire.

Périmètre de la Communauté de Communes « Seine et Forêts »



Fiche n°9 Communauté de Communes de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi

Localisation au sein du département

Nombre de communes : 2
Nombre d'habitants : 29 566

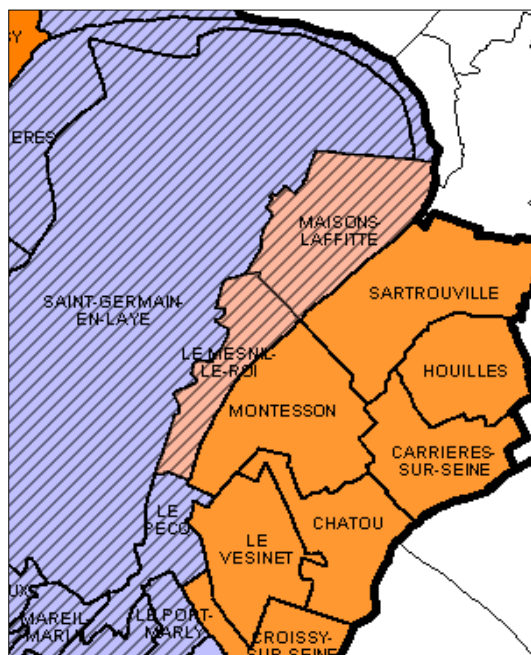


Maisons-Laffitte et le Mesnil-le-Roi forment un tissu urbain continu. Ces communes sont situées en bordure de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye. Elles sont reliées à Conflans, Achères, et Saint-Germain grâce au réseau routier. Mais elles sont également situées à proximité immédiate de la Plaine de Montesson, et connectées à Sartrouville grâce à un pont franchissant la Seine.

Ces deux communes ont leur spécificité et sont largement dotées en équipements et services. Elles ne constituent pas un pôle d'emploi, et sont pour l'essentiel des déplacements domicile-travail, orientées vers Paris et sa proche banlieue.

La situation géographique et le fonctionnement urbain de Maisons-Laffitte (23 047) et Le Mesnil-le-Roi (6 519), conduisent à retenir dans l'immédiat un regroupement spécifique de ces deux communes.

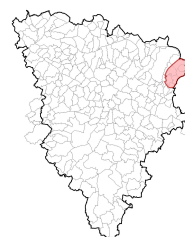
Périmètre de la Communauté de Communes de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi



Fiche n°10 Communauté de Communes de la Boucle de la Seine

Localisation au sein du département

Nombre de communes : 7
Nombre d'habitants : 171 727



La communauté de communes de la Boucle de la Seine (CCBS) existe depuis 2004. Elle comprend 7 communes.

Son coefficient d'intégration fiscale est limité à 14,1 % pour 29,1 % pour la moyenne nationale pour cette catégorie d'EPCI.

Le périmètre de la CCBS correspond cependant à celui du schéma directeur en vigueur, qui sera remplacé par un SCOT actuellement en cours d'élaboration sur la base de réflexions partagées concernant le logement, les déplacements, l'environnement, etc.

Des franchissements de la Seine permettent des échanges avec les territoires voisins, mais connaissent des situations de saturation en période de pointe. Plusieurs liaisons ferroviaires desservent le territoire de la Boucle. Globalement, cet espace est l'un des secteurs des Yvelines le plus sous l'influence de Paris et de la proche banlieue parisienne.

Le périmètre de la CCBS, qui représente une entité spécifique, est maintenu.

Périmètre de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine

